



Mairie de Soleilhas  
59 rue Clastre  
04120 SOLEILHAS  
04.92.60.42.87  
contact@mairiesoleilhas.fr

## AUTORISATION

Je soussigné Monsieur Eric SENES, Maire de SOLEILHAS, autorise l'organisation par le Comité des Fêtes de Soleilhas représenté par Monsieur Damien LE GOFFE, à l'occasion de la fête de la Saint-Barnabé se déroulant du jeudi 11 juin au dimanche 14 juin 2026 18h :

- Le jeudi 11 juin : procession à la chapelle, apéritif et barbecue puis challenge Aimé Chaix
- Le vendredi 12 juin : concours de boules nocturne et bal avec DJs
- Le samedi 13 juin : concours de boules et Grand Bal avec groupe
- Le dimanche 14 juin : bravade costumée et repas

Sous condition que l'organisateur veille au respect des arrêtés joints (arrêtés municipaux n°2026-16, 2025-17, 2025-18) quant aux buvettes, soirées musicales et bal, occupation du domaine publique. Sous condition que l'organisateur souscrive à des polices d'assurance spécifiques aux événements organisés.

Les chapiteaux et le bar temporaire montés par les bénévoles du comité des fêtes sont sous leur entière responsabilité. Ces chapiteaux, stands, et bar devront être démontés dans les meilleurs délais après la fête, et au plus tard au 11 juillet 2025.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Le 1 juin 2026  
Le Maire,  
Eric SENES

Par délégation  
le 1<sup>er</sup> adjoint  
Alain BOUROT

